



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **31 MARS 2022**
Publié le : **31 MARS 2022**
Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2022.009

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 16 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A DOMINIQUE DUFUMIER, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, HUBERT EMMANUEL EMILE A BLAISE ETHODET-NKAKE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

GILDO VIERA, DAVID FELICIE

Didier EISCHEN est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14, L.2121-31 et R.2121-8 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le budget primitif 2021 ;

Vu le compte de gestion 2021 du receveur ;

Vu le compte administratif 2021 présenté ;

Considérant les éléments budgétaires suivants :

En fonctionnement :

- Au titre de la clôture de l'année 2020, le résultat était de 2 857 341.10 €, dont 879 780.27 € ont été affecté à l'investissement 2021, produisant un résultat excédentaire de 1 977 560.83 €
- Au titre de l'année 2021, le résultat est de 2 237 726.85 €, d'où un résultat cumulé avec les reports 2020 de 3 881 449.48 €

En investissement :

- Au titre de la clôture 2020, le résultat était de – 692 115.51 €
- Au titre de l'année 2021, le résultat est de 333 838.20 €, d'où un résultat cumulé avec les reports 2020 de – 358 277.31 €
- Le solde des restes à réaliser de 2021 d'un montant de – 268 289.70 €, produit un résultat déficitaire de – 626 567.01 €

Après en avoir délibéré, sans la présence du maire qui ne peut assister au vote,

- **Article 1 : DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2021.
- **Article 2 : CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Article 3 : RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :
 - En dépenses d'investissement : 506 019.58 €
 - En recettes d'investissement : 237 729.88 €➤ Soit un solde de – 268 289.70 €
- **Article 4 : ARRETE** les résultats suivants du Compte Administratif 2021 tels que résumés ci-dessous :
 - Un excédent de fonctionnement de : 3 881 449.48 €
 - Un déficit d'investissement de - 358 277.31 €➤ Soit un résultat total de : 3 523 172.17 €

(annexe : maquette CA)

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Signature Président de séance

Paulette DORRIERE

Dorriere

